



HAL
open science

De la couture institutionnelle. Fabrique et usage des certificats médicaux dans le cadre du contrôle judiciaire des hospitalisation sans consentement en psychiatrie

Tonya Tartour

► To cite this version:

Tonya Tartour. De la couture institutionnelle. Fabrique et usage des certificats médicaux dans le cadre du contrôle judiciaire des hospitalisation sans consentement en psychiatrie. Séminaire jeunes chercheur×euse×s Handicap(s) et sociétés 2021, Mar 2021, Paris, France. hal-03522655

HAL Id: hal-03522655

<https://hal.science/hal-03522655>

Submitted on 12 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De la couture institutionnelle.

Fabrique et usage des certificats médicaux dans le cadre
du contrôle judiciaire des hospitalisation sans
consentement en psychiatrie



Tonya Tartour, post-doctorante en sociologie, Cermes3/IFRIS
tonya.tartour@sciencespo.fr

Séminaire Handicap(s) et société - 3 mars 2021

Plan de la présentation

Introduction :

- Présentation de la recherche
- Implémentation d'un contrôle judiciaire des hospitalisations sans consentement en psychiatrie
- Méthodologie. Reconstruire les réseaux de contrainte : trajectoire des documents et activité de travail

I. “Des vies mises en dossier” : le travail hospitalier de constitution des pièces

- A. Les médecins rédacteurs et la la mise en cohérence des catégories légales avec la pratique : l'exemple de la motivation du péril imminent
- B. Le travail d'articulation des secrétaires médicales


II. “De l'huile dans les rouages” : vers une redéfinition des logiques institutionnelles entre hôpital et tribunal

- A. Collaborer avec le greffe du tribunal
- B. Médecins et magistrats : “des gens avec qui on peut parler”
- C. Les avocats entre opposition et coopération

Introduction (1/3)

Recherche issue d'une thèse de sociologie soutenue le 11 janvier 2021 : "L'administration du désordre. Gouverner l'hôpital psychiatrique depuis les années 1980"

Depuis 2011 : intervention du Juge des libertés et de la détention (JLD) dans les 12 jours de l'admission à l'hôpital → **judiciarisation** et **juridicisation** (Pélisse, 2009)



judiciarisation : « On entendra ainsi par *judiciarisation* du conflit son déplacement dans l'enceinte judiciaire et sa transformation en litige, et, plus largement, par *judiciarisation* des conflits, un phénomène désignant un recours accru à l'institution judiciaire pour régler des conflits »

juridicisation : « *formalisation* juridique accrue des relations sociales, une extension du droit comme modèle et référence pratique pour les actions »

Introduction (2/3)

- Augmentation du nombre et de la précision des pièces documentaires à fournir = certificats médicaux
- Tenue d'une audience en présence du JLD, greffier, avocat + personne concernée (+ représentant de l'hôpital et/ou entourage patient)

→ L'expertise médico-légale est un objet ambivalent “*homogène ni au droit, ni à la médecine*” (Foucault, 1999) et qui permet de *coudre* les deux mondes institutionnels l'un à l'autre (“couture institutionnelle”)

→ Dans le cadre du contrôle judiciaire des hospitalisations sans consentement en psychiatrie, comment cette couture institutionnelle est-elle permise ?

Introduction (3/3)

Méthodologie :

- suivre les dossiers de contrainte comme des “objets techniques” constitués dans des réseaux humains et non-humains (voir Weller, 2018) ; observer la manipulation des objets pour accéder à la hiérarchie informelle d’une organisation (Dodier, 1993)
- Observer les acteurs comme des “intermédiaires du droit” (Pélisse, 2016) travaillant à la “prescription ordinaire” (Denis, 2007) + Montrer le caractère féminin des activités de gestion des écritures (Pinto, 1987 ; Avril et Vacca, 2020)
- Décrire le “travail d’alignement” entre situation, norme juridique et preuves (Weller, 2018)



- 2 à 3 certificats médicaux initiaux
- Décision d’admission (du directeur d’établissement ou préfet)
- Notification des droits
- Certificat médical de situation
- Saisine du juge
- + décharge de tiers ou arrêté préfectoral

I. “Des vies mises en dossier” : le travail hospitalier de constitution des pièces

A/ Les médecins rédacteurs et la mise en cohérence des catégories légales avec la pratique : l'exemple de la motivation du péril imminent (SPI)

- Rendre la norme praticable en l'interprétant (Lascoumes et Le Bourhis, 1996)
- SPI = une admission sans tiers lorsqu'il existe un danger pour la santé de la personne à la date de l'admission
- Une notion polysémique en droit français ; synonyme de trouble à l'ordre public ?
- Une grande variabilité de pratiques médicales et d'attentes judiciaires

→ La rédaction du certificat permet de reconstruire la cohérence du cas *a posteriori* de la décision

I. “Des vies mises en dossier” : le travail hospitalier de constitution des pièces

B/ Le travail d’articulation des secrétaires médicales

« La gestion et la mise en forme d’une trajectoire impliquent le calcul l’exécution de nombreuses lignes de travail qui, à y regarder de près, sont constituées de groupes de tâches. Ensemble, tâches et lignes de travail constituent l’arc de travail anticipé pour une trajectoire donnée. Toutes deux appellent une « coordination », car elles ne s’organisent pas automatiquement d’elles-mêmes en séquences d’action et de temps appropriés. En d’autres termes, un travail supplémentaire – un travail d’articulation – doit être fait pour que les efforts collectifs de l’équipe soient finalement plus que l’assemblage chaotique de fragments épars de travail accompli. »

(Strauss, 1992, p. 191)

I. “Des vies mises en dossier” : le travail hospitalier de constitution des pièces

B/ Le travail d’articulation des secrétaires médicales

- La production et la valorisation des connaissances sur l’état de santé résulte d’un travail collectif
- Les secrétaires médicales des services et le “bureau de la loi” → Des arènes de soutien logistique et sémantique
 - La bonne tenue du dossier : pièces, dates, identités, etc.
 - La bonne formulation des certificats : usage des termes médicaux dans la description de l’état de santé mentale du patient

→ Les secrétaires médicales comme artificières de la mise en récit du cas

« Par exemple avec Dr X, là hier elle m'a écrit « contexte de dissociation psychique majeure » et c'est tout. Bon bah c'est pas très clair. Moi si je ne sais pas ce que ça veut dire « dissociation psychique majeure », ça va pas m'aider à comprendre pourquoi la patiente, qui apparaît comme « plus calme » à un autre moment, a toujours besoin d'une hospitalisation. Je lui en ai parlé et elle a précisé les choses en expliquant qu'il y avait « des idées délirantes », et que la patiente était « peu compréhensible ». Alors là dans sa nouvelle formule on comprend bien l'histoire : la patiente a été arrêtée par la police dans un contexte de crise, elle est arrivée à l'hôpital agitée, depuis qu'on lui donne un traitement elle est plus calme, mais comme elle est quand même encore incohérente ou peu compréhensible, on la garde. Là, ça me va. »

Secrétaire médicale d'un service, février 2015

II. “De l’huile dans les rouages” : vers une redéfinition des logiques institutionnelles entre hôpital et tribunal

A/ Collaborer avec le greffe du tribunal

- Des relations constantes entre les secrétaires médicales et les greffières pour assurer la précision des dossiers
- Le travail d'*alignement judiciaire* (Weller, 2018) des greffières : quel rôle dans la prise de décision du juge ?

→ Les travailleuses de l’écrit participent aux conditions de félicité de l’exercice des médecins et des magistrats + s’engagent dans une translation des intérêts de chacun des deux mondes

II. “De l’huile dans les rouages” : vers une redéfinition des logiques institutionnelles entre hôpital et tribunal

B/ Médecins et magistrats : “des gens avec qui on peut parler”

- Symétrie structurelle et intérêt commun : mettre en oeuvre le contrôle judiciaire
- Des rencontres récurrentes : JLD invités à visiter les établissements ; déjeuners collectifs ; séminaires et formations communes

→ Organisation de la déférence judiciaire à la décision médicale

→ L’interconnaissance comme palliatif à un manque de ressources pour la mise en oeuvre ?

II. “De l’huile dans les rouages” : vers une redéfinition des logiques institutionnelles entre hôpital et tribunal

3/ Les avocats entre opposition et coopération

- Une posture pénaliste chez les avocats ...
 - ... critiquée et redoutée par les médecins...
 - ... mais peu observée sur le terrain
- L’organisation professionnelle des avocats en commission pour organiser les relations avec le tribunal et l’hôpital
- Un défaut de “défense” et de “représentation” de leurs clients

Conclusion

- Les conditions de production et de circulation des documents résultent d'un ensemble organisé d'actions
- Le certificat médical est un objet négocié et fortement formalisé et normalisé
- Le réseau est davantage marqué par la volonté de coopérer que par le contrôle
- Les “travailleuses de l'écrit” endossent un rôle de *couturières de l'agencement institutionnel*
- Une coalition d'acteurs contre le patient ?

Bibliographie

AVRIL Christelle, **VACCA** Irene Ramos, 2020, « Se salir les mains pour les autres. Métiers de femme et division morale du travail », *Travail, genre et sociétés*, 43(1), p. 85- 102.

DENIS Jérôme, 2007, « La prescription ordinaire. Circulation et énonciation des règles au travail », *Sociologie du Travail*, 49(4), p. 496- 513.

DODIER Nicolas, 1993, « Les appuis conventionnels de l'action. Eléments de pragmatique sociologique », *Réseaux*, 11(62), p. 63- 85.

FOUCAULT Michel, 1999, *Les Anormaux : cours au Collège de France (1974 - 1975)*, Paris, Gallimard / Le Seuil, Hautes études, 351 p.

LASCOUMES Pierre, **LE BOURHIS** Jean-Pierre, 1996, « Des passe-droits aux passes du droit. La mise en œuvre socio-juridique de l'action publique », *Droit et Société*, 32(1).

PELISSE Jérôme, 2009, « Judicialisation ou juridicisation ? Usages et réappropriations du droit dans les conflits du travail », *Politix*, 86(2), p. 73- 96.

PINTO Josiane, 1987, « Le secrétariat, un métier très féminin », *Le Mouvement Social*, 140, p. 121- 133.

STRAUSS Anselm, 1992, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, 311 p.

WELLER Jean-Marc, 2018, *Fabriquer des actes d'État : une ethnographie du travail bureaucratique*, Paris, Economica, Études sociologiques, 313 p.